

DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 30 JANVIER 2026

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 22/01/2026

Présents : 90

Votants : 105

L'an deux mille vingt-six, le 30 Janvier à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Janvier, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), GRANET Claudette (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), DELIVERT Gérard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), KAMMER Laurent (SAINT BABEL), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : FOURET Raymond (SAINT FLORINE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), ROUVET Françoise (BANSAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), PAILLET-POULET Audrey (SAINT HERENT), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LANSARD Denis (SUGERES), LIVET Bertrand (USSON) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

Secrétaire : Mme FROMAGE Catherine

OBJET : Orientations budgétaires 2026.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de la Loi d'Orientation de Février 1992, les groupements intercommunaux comprenant au moins une commune de 3.500 habitants et plus, doivent procéder avant l'examen du budget à un débat sur les Orientations Budgétaires.

Il propose ensuite d'examiner les Orientations Budgétaires 2026, telles que portées sur les documents ci-joints, qui appellent aux commentaires suivants :

EN FONCTIONNEMENT**LES DEPENSES :**

Les variations prévisibles par rapport aux réalisations de 2025 portent sur :

- L'augmentation des intérêts d'emprunts de l'ordre de + 15.000,00 €,
- L'augmentation de la prime d'assurances de l'ordre de + 50.000,00 €,
- L'augmentation du coût du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles et des Encombrants de l'ordre de + 247.000,00 €,
- Une revalorisation des frais de personnel d'environ + 395.000,00 € pour absorber le glissement vieillesse technicité des personnels, les embauches et l'augmentation des cotisations patronales,
- Le coût du carburant avec une hausse de + 56.000,00 €,
- Les dotations aux Amortissements qui augmentent de + 410.000,00 €,
- La fabrication des composteurs avec une augmentation de + 20.000,00 €,
- Les autres achats avec une augmentation de + 386.000,00 €,
- Les locations (alarme et sécurité incendie, camion) qui diminuent de - 59.000,00 €,
- L'entretien du matériel roulant avec une hausse de + 66.000,00 €.

LES RECETTES :

- Une estimation du report possible sur l'exercice 2026 de + 2.022.000,00 €,
- Remboursement SOFCAP en baisse de - 45.000,00 €,
- Une baisse des recettes de matériaux de - 100.000,00 €,
- Baisse des Eco-organismes à hauteur de - 381.000,00 €,
- Une baisse des Recettes de Fonctionnement du Service de l'ordre de - 33.000,00 €,
- Une baisse des produits de gestion courante à hauteur de - 115.000,00 €,
- Une baisse des produits exceptionnels de l'ordre de - 143.000,00 €,
- Une hausse des opérations d'ordre à hauteur de + 7.000,00 €,
- Des remboursements concernant La Taupe en baisse de - 1.000,00 €,
- Une augmentation des subventions à hauteur de 170.000,00 €,
- Une reprise de provision de l'ordre de + 276.000,00 €.

EN INVESTISSEMENT

- Remboursement emprunts : 476.000,00 €,
- Bacs de collecte, capteurs, colonnes : 890.000,00 €,
- Colonnes à verre : 70.000,00 €,
- Matériel et outillages : 20.000,00 €,
- Benne et châssis OM : 751.000,00 €,
- Bennes déchèteries : 120.000,00 €,
- Porteurs : 320.000,00 €,
- Opérations non affectées : 230.000,00 €,
- Déchèteries (contrôle accès, travaux) : 131.000,00 €,
- Création de déchèterie : 1.250.000,00 €,
- Cohade : 11.000,00 €.

Après discussion, le Comité Syndical, dans l'intérêt général de la Collectivité, adopte à l'unanimité les Orientations Budgétaires pour 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 30 JANVIER 2026**

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 22/01/2026

Présents : 90

Votants : 105

L'an deux mille vingt-six, le 30 Janvier à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Janvier, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), GRANET Claudette (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCŒUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), DELIVERT Gérard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNY), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), KAMMER Laurent (SAINT BABEL), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : FOURET Raymond (SAINT FLORINE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), ROUVET Françoise (BANSAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), PAILLET-POULET Audrey (SAINT HERENT), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LANSARD Denis (SUGERES), LIVET Bertrand (USSON) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

Secrétaire : Mme FROMAGE Catherine

OBJET : Plan de Formation 2026 du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU la Loi n° 2007-209 du 19 Février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale et, notamment son article 7,
VU le Décret n° 2007-1845 du 26 Décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la Fonction Publique Territoriale,
VU le Décret n° 2008-512 du 29 Mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,
CONSIDERANT l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 Janvier 2026.

Monsieur le Président rappelle que l'élaboration d'un Plan de Formation par la Collectivité Territoriale constitue une obligation.

Il précise que la Loi du 19 Février 2007 vient réactiver cette obligation en apportant un éclairage nouveau sur le plan statutaire mais également au niveau de la formation des Agents.

La démarche formative s'inscrit désormais dans un cadre contractualisé où l'Agent et l'Autorité Territoriale fixent les règles liées à sa réalisation.

Il ajoute que ce document, élaboré par le Service Administratif au vu des exigences des différents postes de travail, a été soumis pour avis au Comité Social Territorial. Ce dernier a émis un avis favorable au Plan de Formation 2026.

Après délibération, le Comité Syndical, dans l'intérêt général de la Collectivité, approuve à l'unanimité le Plan de Formation pour l'Année 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVIER



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 30 JANVIER 2026

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 22/01/2026

Présents : 90

Votants : 105

L'an deux mille vingt-six, le 30 Janvier à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Janvier, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), GRANET Claudette (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), DELIVERT Gérard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRES Francis (AUZAT LA COMBELLE), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), KAMMER Laurent (SAINT BABEL), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : FOURET Raymond (SAINT FLORINE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), ROUVET Françoise (BANSAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), PAILLET-POULET Audrey (SAINT HERENT), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LANSARD Denis (SUGERES), LIVET Bertrand (USSON) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

Secrétaire : Mme FROMAGE Catherine

OBJET : Délibération portant validation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

VU le Code du Travail, notamment ses Articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'Article L811-1,
VU le Décret n°85-603 du 10 Juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
VU la circulaire du 11 Juin 2024 relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique,
VU l'avis favorable du Comité social territorial en date du 21 Janvier 2026.

Monsieur le Président précise au Comité Syndical que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Le Président souligne que la réalisation de ce document unique d'évaluation des risques professionnel permet ainsi :

- De sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- D'instaurer une communication sur ce sujet,
- De planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- D'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Après délibération, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical décide :

- De valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions,
- D'autoriser le Président à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,
Pierre RAVEL.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 30 JANVIER 2026

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 22/01/2026

Présents : 90

Votants : 105

L'an deux mille vingt-six, le 30 Janvier à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Janvier, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), GRANET Claudette (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), DELIVERT Gérard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRES Francis (AUZAT LA COMBELLE), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), KAMMER Laurent (SAINT BABEL), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), COURTIN Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : FOURET Raymond (SAINT FLORINE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), ROUVET Françoise (BANSAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), PAILLET-POULET Audrey (SAINT HERENT), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LANSARD Denis (SUGERES), LIVET Bertrand (USSON) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

Secrétaire : Mme FROMAGE Catherine

OBJET : Détermination des ratios d'avancement de grade.

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les nouvelles dispositions introduites par la Loi du 19 Février 2007 et notamment l'Article 35,
VU l'avis du Comité Social Territorial du 21 Janvier 2026.

Monsieur le Président précise que pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux dit « ratio promu-promouvable », est fixé par l'Assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial et peut varier entre 0 et 100 %.

Afin de maintenir une hiérarchie dans l'effectif du personnel, il est proposé de fixer ce ratio à 100 %.

La capacité laissée au Président de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade devra toutefois s'appuyer sur les points suivants :

- La valeur professionnelle et la manière de servir mesurée par l'évaluation annuelle,
- La capacité de l'agent d'exercer ses missions correspondant au nouveau grade,
- La responsabilité professionnelle portant sur l'agent.

Après en avoir débattu,

Après avoir pris en considération l'avis du Comité Social Territorial,

Le Président propose d'adopter les points suivants :

- Le ratio d'avancement de grade, prévu par l'Article L.522-27 du Code Général de la Fonction Publique, est fixé à 100 % pour tous les avancements de grade,
- Le Président a tout pouvoir pour proposer un agent à l'avancement de grade. Il devra toutefois appuyer sa décision sur les points suivants :
 - La valeur professionnelle et la manière de servir mesurée par l'évaluation annuelle,
 - La capacité de l'agent d'exercer ses missions correspondant au nouveau grade,
 - La responsabilité professionnelle portant sur l'agent.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, autorise le Président à inscrire les crédits suffisants au Budget et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 30 JANVIER 2026**

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 22/01/2026

Présents : 90

Votants : 105

L'an deux mille vingt-six, le 30 Janvier à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Janvier, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), GRANET Claudette (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), DELIVERT Gérard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRES Francis (AUZAT LA COMBELLE), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), KAMMER Laurent (SAINT BABEL), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : FOURET Raymond (SAINT FLORINE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), ROUVET Françoise (BANSAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), PAILLET-POULET Audrey (SAINT HERENT), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LANSARD Denis (SUGERES), LIVET Bertrand (USSON) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

Secrétaire : Mme FROMAGE Catherine

OBJET : Création d'emplois permanents - Tableau des effectifs - N°1/2026.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il propose d'actualiser le tableau des effectifs de la Collectivité comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Après délibération, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical :

- décide la création de :
 - 1 emploi de Technicien Principal 2^{ème} Classe à compter du 01/04/2026,
 - 1 emploi d'Agent de Maîtrise à compter du 01/08/2026,
 - 7 emplois d'Adjoints Techniques Principaux 1^{ère} Classe au 01/03/2026,
 - 1 emploi d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe au 01/07/2026,
 - 9 emplois d'Adjoints Techniques au 01/04/2026,
 - 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe au 01/08/2026.

Emplois permanents fonctionnaires	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Attaché	1	1
Technicien Principal 2 ^{ème} Classe	1	1
Technicien	2	2
Rédacteur Principal 1 ^{ère} Classe	1	1
Rédacteur	2	1
Agent de Maîtrise	1	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	2	2
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	2	1
Adjoint Administratif	1	1
Adjoint Animation Principal 1 ^{ère} Classe	1	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	64 <i>Dont 3 agents en disponibilité</i>	61
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	12 <i>Dont 1 agent en disponibilité</i>	11
Adjoint Technique	21 <i>Dont 1 agent en disponibilité</i>	11
Emplois permanents contractuels		
Mécanicien maintenance véhicules et bâtiments	2	2
Agent de Maintenance	0	0

- autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président
Pierre RADEL.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICALSEANCE du 30 JANVIER 2026

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 22/01/2026

Présents : 90

Votants : 105

L'an deux mille vingt-six, le 30 Janvier à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Janvier, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), GRANET Claudette (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), DELIVERT Gérard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRES Francis (AUZAT LA COMBELLE), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), KAMMER Laurent (SAINT BABEL), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : FOURET Raymond (SAINT FLORINE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), ROUVET Françoise (BANSAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), PAILLET-POULET Audrey (SAINT HERENT), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LANSARD Denis (SUGERES), LIVET Bertrand (USSON) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

Secrétaire : Mme FROMAGE Catherine

OBJET : Adhésion à la convention de participation et à la convention de mutualisation du CDG43.

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 827-1 à L. 827-12,

VU le décret n° 2011-1474 du 08 Novembre 2011 modifié relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU le décret n° 2022-581 du 20 Avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU la délibération du conseil d'administration du CDG43 n° 2025-14 du 30 Septembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire portant sur le risque « Santé »,

VU la convention de participation signée entre le CDG43 et la Mutuelle Entrain associée au courtier Alternative Courtage,

VU les avis du Comité Social Territorial en date des 13 Novembre 2025 et 21 Janvier 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical décide :

Article 1 : Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE adhère à la convention de participation portant sur le risque Santé signée par le CDG43 avec Mutuelle Entrain associée au courtier Alternative Courtage. Cette convention de participation vise à offrir aux agents une garantie de protection sociale complémentaire destinée à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident. Ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article 911-7 du Code de la Sécurité Sociale.

Article 2 : La participation de la Collectivité au financement des garanties citées à l'article 1^{er} est fixée à 20 € par mois et par agent.

La participation financière de la Collectivité sera accordée exclusivement aux agents qui souscrivent au contrat proposé par le CDG43.

Article 3 : Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE réglera au CDG43, via une convention de mutualisation, les frais de gestion annuels selon le barème voté par le conseil d'administration du CDG43 à savoir 5 € par an et par agent permanent présent dans la Collectivité.

Aucun frais de gestion ne sera réclamé au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au titre de la convention de participation relative à la complémentaire Santé si elle a déjà signé une convention de mutualisation avec le CDG43 au titre d'une convention de participation relative à la Prévoyance.

Article 4 : Le Président est autorisé à signer le bulletin d'adhésion à la convention de participation et la convention de mutualisation ainsi que tout acte en découlant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Pierre RAVEL



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 30 JANVIER 2026**

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 22/01/2026

Présents : 90

Votants : 105

L'an deux mille vingt-six, le 30 Janvier à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Janvier, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), GRANET Claudette (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCŒUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), DELIVERT Gérard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRES Francis (AUZAT LA COMBELLE), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), KAMMER Laurent (SAINT BABEL), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : FOURET Raymond (SAINT FLORINE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), ROUVET Françoise (BANSAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), PAILLET-POULET Audrey (SAINT HERENT), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LANSARD Denis (SUGERES), LIVET Bertrand (USSON) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

Secrétaire : Mme FROMAGE Catherine

OBJET : Délibération portant mise en place du temps partiel et fixant les modalités d'application.

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU le décret n° 2004-777 du 29 Juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret 2024-1263 du 30 Décembre 2024,
Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 Janvier 2026,

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le temps partiel sur autorisation et le temps partiel de droit constituent des possibilités d'aménagement du temps de travail pour les agents publics.

Le temps partiel sur autorisation s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet ou à temps non complet en position d'activité ou de détachement ainsi qu'aux agents contractuels employés à temps complet ou à temps non complet.

L'autorisation qui ne peut être inférieure à un mi-temps, est accordée sur demande des intéressés, sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement de l'organisation du travail.

Le temps partiel de droit pour raisons familiales s'adresse aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires, et aux agents contractuels à temps complet ou non complet.

Pour l'essentiel identique au temps partiel sur autorisation, sous certaines conditions liées à des situations familiales particulières, le temps partiel de droit est accordé sur demande des intéressés, dès lors que les conditions d'octroi sont remplies.

Le temps partiel de droit est accordé pour les motifs suivants :

- à l'occasion de chaque naissance jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant ou de chaque adoption jusqu'à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté,

- pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave,

- après avis du médecin du service de médecine professionnelle et préventive pour les fonctionnaires relevant des catégories visées aux points 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du Code du Travail.

Dans les deux cas, le travail peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Le temps partiel est suspendu pendant le congé de maternité, d'adoption et paternité.

Conformément à l'article 612-12 du Code Général de la Fonction Publique, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant.

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité :

Article 1 : Le temps partiel est institué au sein du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE. Les modalités d'application sont fixées de la façon suivante :

Le temps partiel peut être organisé dans le cadre hebdomadaire ou mensuel.

Les quotités disponibles du temps partiel sur autorisation pour les agents à temps complet sont fixées entre 50 et 99 % de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein. Pour les agents à temps non complet, les quotités possibles sont de 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % d'un temps plein.

Pour le temps partiel de droit, qui ne peut être inférieur au mi-temps, les quotités applicables sont de 50%, 60%, 70% ou 80% de la durée de travail hebdomadaire de l'agent ; ces quotités s'appliquent de la même façon aux agents à temps complet et aux agents à temps non complet.

Il est possible, uniquement pour les agents ~~fonctionnaires CNRACL~~ de choisir de surcotiser pour maintenir une assiette de cotisation à taux plein.

L'autorisation de travail à temps partiel est accordée sous réserve des nécessités du fonctionnement des services, notamment de l'obligation d'en assurer la continuité compte tenu du nombre d'agents travaillant à temps partiel.

Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.

La durée des autorisations est fixée pour une période allant de 6 mois à un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique dans la limite de trois ans.

A l'issue de ces trois ans, la demande de renouvellement de la décision doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses.

Dans tous les cas, les demandes initiales et de renouvellements devront être formulées dans un délai de deux mois avant le début de la période souhaitée.

Les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel, en cours de période, pourront intervenir :

- A la demande des intéressés dans un délai de deux mois avant la date de modification souhaitée,
- A la demande de l'autorité territoriale, si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité le justifie.

La réintégration anticipée à temps complet pourra être envisagée pour motif grave (notamment en cas de diminution substantielle des revenus du ménage ou changement dans la situation familiale).

A l'issue d'une période de travail à temps partiel, les agents sont réintégrés de plein droit dans leur emploi à temps plein, ou à défaut dans un autre emploi conforme à leur statut.

Les fonctionnaires stagiaires dont le statut prévoit l'accomplissement d'une période de stage dans un établissement de formation ou dont le stage comporte un enseignement professionnel ne peuvent être autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel pendant la durée du stage.

Article 2 : Les modalités définies ci-dessus prendront effet à compter de la transmission aux services de l'Etat, publication et/ou notification, et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public dans les conditions susmentionnées.

Il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération et d'apprécier les modalités d'organisation du temps partiel demandé, en fixant notamment la répartition du temps de travail de l'agent bénéficiaire.

En aucun cas, les agents autorisés à travailler à temps partiel ne pourront modifier librement la répartition de leur temps de travail sans l'accord préalable de l'autorité territoriale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAUEL



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**SEANCE du 30 JANVIER 2026**

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 22/01/2026

Présents : 90

Votants : 105

L'an deux mille vingt-six, le 30 Janvier à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Janvier, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), GRANET Claudette (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCŒUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), DELIVERT Gérard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRE Francis (AUZAT LA COMBELLE), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), KAMMER Laurent (SAINT BABEL), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : FOURET Raymond (SAINT FLORINE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), ROUVET Françoise (BANSAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), PAILLET-POULET Audrey (SAINT HERENT), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LANSARD Denis (SUGERES), LIVET Bertrand (USSON) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

Secrétaire : Mme FROMAGE Catherine

OBJET : Fixation du nombre de Représentants du Personnel au Comité Social Territorial et décision du recueil de l'avis des Représentants des Collectivités et Etablissements.

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les Articles L.251-5 à L.251-10,

VU le Décret n° 2021-571 du 10 Mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de maintenir le principe du paritarisme et de fixer le nombre de Membres pour le Comité Social Territorial.

Il propose :

- de fixer le nombre de représentants Titulaires élus du Personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants Suppléants),
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du Syndicat égal à celui des Représentants du Personnel et Suppléants,
- le recueil de l'avis des représentants de la Collectivité,
- de l'autoriser à ester en justice en cas de litige lié aux élections professionnelles.

Après délibération, dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical accepte à l'unanimité la proposition du Président, et l'autorise à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre KAOUP



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 30 JANVIER 2026

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 22/01/2026

Présents : 90

Votants : 105

L'an deux mille vingt-six, le 30 Janvier à 17 heures 30', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Janvier, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), LAUNAY Sophie (AZERAT), DOMAS Jacqueline (CHAMPAGNAC LE VIEUX), MAGAUD Jean-Paul (CHASSIGNOLES), NEGRE Guyaume (FRUGERES LES MINES), FANGUIN Christelle (LEMPDES SUR ALLAGNON), OLEON Michel (SAINT VERT), BARD Yann (VERGONGHEON), CAILLAUD Christophe (VEZEZOUX).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), CHALIMBAUD Jacqueline (BEAUMONT), GIBELIN Pascal (BLESLE), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE), ROCHE Maurice (BRIOUDE), DUNIS Michel (COHADE), DE SOUSA Nathalie (ESPALEM), CHAPOUL Dominique (FONTANNES), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES), ZANUTTO William (LAMOTHE), PIROUX Pascal (LAVAUDIEU), GRANET Claudette (LUBILHAC), MIRAND Alain (SAINT ETIENNE SUR BLESLE), SERRE René (SAINT LAURENT CHABREUGES), MOSNIER Nicolas (VIEILLE BRIOUE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : CROZATIER Bernadette (ALLY), LOIR Nicolas (AUBAZAT), BOMPARD Roland (CERZAT), LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), MENEGAZZO Jean-Paul (CHASSAGNES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), PASSEMARD Pascal (COUTEUGES), FILAIRE Franck (DOMEYRAT), PERREY Marie-Andrée (LA CHOMETTE), MERLE Danielle (LAVOUTE CHILHAC), MOLHERAT Philippe (MAZEYRAT D'ALLIER), CHEVALIER Martine (MERCOEUR), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), FRIARD Jacques (PINOLS), DEPIEDS Louise (SAINT CIRGUES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), DELIVERT Gérard (SALZUIT), TROSSET Gérard (TAILHAC), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : PELISSIER Patrick (APCHAT), BRUN Jean-Luc (ARDES SUR COUZE), COURRIOL René (AULHAT-FLAT), HILLAIRES Francis (AUZAT LA COMBELLE), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), RIOU Loïc (BERGONNE), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), PEYROT Jean-Noël (BRENAT), OLLE Alain (CHALUS), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), JACQUET Marie-Laure (CHARBONNIER LES MINES), GAUCHET Alain (COUDES), JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), BRETON Philippe (GIGNAT), ALBARET Christophe (ISSOIRE), CARPENE René (JUMEAUX), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), BRUN Claudine (LES PRADEAUX), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), CORRE Jean-Marie (MEILHAUD), MALLET Jean-Louis (MONTPEYROUX), VENRIES Nicolas (MORIAT), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), THEVENET Emilie (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), KAMMER Laurent (SAINT BABEL), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), FONTANE Jocelyne (SAINT JEAN EN VAL), COURTY Pierre (SAINT JEAN ST GERVAIS), HOSPITAL Bernadette (SAINT MARTIN D'OLLIERES), GRANGE Richard (SAINT REMY DE CHARGNAT), DUTHEIL Nathalie (SAINT YVOINE), CATTIAUT Johan (VICHEL).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT), BAYOL Jean-Pierre (LAPS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE), ANDOCHE Eric (YRONDE ET BURON).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

AUZON COMMUNAUTE : FOURET Raymond (SAINT FLORINE) – **RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), ATTARD Yves (SIAUGUES STE MARIE), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC) – **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : CORREIA Emmanuel (ANZAT LE LUGUET), ROUVET Françoise (BANSAT), GOMEZ Jean-Marc (ROCHE CHARLES LA MAYRAND), PAILLET-POULET Audrey (SAINT HERENT), COL Jean-Louis (SAINT MARTIN DES PLAINS), ESPEIL Michel (SAUXILLANGES), LANSARD Denis (SUGERES), LIVET Bertrand (USSON) – **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT).

Secrétaire : Mme FROMAGE Catherine

OBJET : Convention concernant l'utilisation de la déchèterie de PAULHAGUET pour les communes de BERBEZIT, COLLAT, JAX, MONTCLARD, SAINT PREJET ARMANDON, SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE appartenant à la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER.

Les communes de BERBEZIT, COLLAT, JAX, MONTCLARD, SAINT PREJET ARMANDON, SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE se trouvant à proximité de la déchèterie de PAULHAGUET souhaitent pouvoir bénéficier d'un accès à cette même déchèterie.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, décide :

- d'autoriser les habitants de ces communes, à savoir BERBEZIT, COLLAT, JAX, MONTCLARD, SAINT PREJET ARMANDON, SAINTE EUGENIE DE VILLENEUVE, à utiliser la déchèterie du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à PAULHAGUET,

- d'autoriser le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER pour ces six mêmes communes dont elle a la compétence Ordures Ménagères.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

